

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire
du mardi 21 mai 2013, à 20h00
au bâtiment communal de Ferpicloz

Présidence : M. René Kolly (RK), syndic

Procès-verbal : Mme Valérie Kolly (VK), secrétaire

Nombre de citoyens actifs : 30

Majorité : 16 voix

Excusés : Mmes et MM. Marie-Christine et Jean-Pierre Righetti, Huguette et Robert Derwey, Pierre-Alain, Anne-Carole et Grégoire Rudaz, Camille Monnard, Frédéric Marthe, Elisabeth et Benoît Kolly, Jocelyne et Romy Bourquenoud, Conrad et Clotilde Sottas, Erich et Carine Jenny, M. Jacques Spicher, Mme Anne Dobler.

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

RK relève que cette assemblée a été régulièrement convoquée par avis dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 19 du 10 mai 2013, page 798, ainsi que par une invitation personnelle à chaque citoyen.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, il déclare l'assemblée apte à délibérer.

Deux scrutateurs sont nommés par Monsieur le Syndic :

Tables du Conseil et à gauche : M. Narcisse Schornoz

Tables du centre et à droite : M. Albert Maillard

M. René Kolly rappelle que la secrétaire ne dispose pas du droit de vote.

RK propose le vote à main levée.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 19 décembre 2012

Comme indiqué dans la convocation, le PV n'est pas lu. Il est directement soumis au vote.

Résultat du vote : le PV est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2012 (présentation au beamer)

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement (annexe 1)

Mme Rudaz-Fontana présente les comptes de fonctionnement et les commente en soulignant chaque point important.

Au sujet du dépassement de budget concernant le poste de l'Association du CO, Mme Marthe explique aux citoyens que la clé de répartition des frais est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 et qu'il n'a pas été possible pour nous de tenir compte de cette augmentation lors de l'établissement du budget.

Concernant l'entretien du bâtiment de l'école d'Ependes, Mme Marthe déclare que le dépassement de CHF 3'000.-- de budget s'explique comme suit : la commune d'Ependes a décidé d'aménager la cour d'école. Une première estimation des travaux se montait à CHF 75'000.--. Le Conseil communal avait donné son accord pour entreprendre quelque chose, mais avait refusé d'entrer en matière sur le montant, jugé excessif. Sans nous donner de budget pour ce réaménagement, la Commune d'Ependes a fait exécuter les travaux qui se sont finalement montés à CHF 35'000.--.

M. Beaud estime que lors du déneigement des routes, l'entreprise responsable répand trop de sel sur la chaussée. Il souligne toutefois que le service hivernal « était impeccable ».

M. Schmid abonde dans ce sens : lors du déblaiement de l'Impasse des Ecureuils, il y a 3 salages par passage.

M. Bourquenoud relève qu'il y a également beaucoup de dégâts suite au passage des chasse-neige.

M. Schmid demande que l'on fasse le nécessaire afin de sensibiliser l'entreprise Andrey à toutes ces remarques.

Dans le même ordre d'idée, Mme Spicher déclare que la route des Lilas a été déneigée et salée jusqu'au bout (alors qu'il n'y avait pas d'usager au-delà de chez M. Schorderet).

2.2 Présentation des comptes d'investissement (annexe 1)

MR présente les comptes d'investissement et y apporte les précisions nécessaires.

Pas de remarque de la part de l'Assemblée.

2.3 Rapport de l'organe de révision

Il n'est pas lu mais se trouve à la disposition de tous sur les tables.

2.4 Rapport de la Commission financière (annexe 2)

M. Alain Brodard, donne lecture du rapport de la commission. Tous ont assisté au rapport verbal des réviseurs en date du 29 avril 2013. La commission financière n'a pas d'autre remarque à formuler et propose à l'Assemblée d'accepter les comptes.

M. Schmid rajoute que le Conseil doit être plus strict avec les budgets manquants et que nous ne devons pas participer aux coûts non budgétisés. Il tient à rendre attentif le Conseil communal que pour le prêt octroyé à l'Association du CO, il faudra faire attention lors du renouvellement et de ne pas oublier de le dénoncer.

2.5 Approbation des comptes

Tout d'abord, M. Kolly rappelle que le Conseil communal ne peut pas participer aux votes concernant l'approbation des comptes.

L'Assemblée est invitée à accepter les comptes de fonctionnement

Résultat du vote oui à l'unanimité

puis ceux d'investissement

Résultat du vote oui à l'unanimité

3. **Opération immobilière**

Il s'agit de la vente de la dernière parcelle équipée située à la Route des Lilas. Désirent se porter acquéreur : Mme et M. Nelly et Matthieu Limat, domiciliés au Clos-des-Grandes-Planches 1, depuis la fin 2010 pour Monsieur et le début 2011 pour Madame. M. Matthieu Limat est gendarme.

Après s'être présenté rapidement, M. Limat se récusé et quitte la salle.

Taille de la parcelle : 782 m²

Proposition : CHF 140.--/m², équipé, avec un droit de réméré de 10 ans, à l'instar des 2 autres parcelles vendues précédemment à la Route des Lilas.

Aucune remarque de la part des citoyens.

Acceptez-vous la vente de cette parcelle aux conditions précitées à Mme et M. Limat ?

Résultat du vote : oui à l'unanimité.

M. Limat rejoint la salle et, après avoir été mis au courant du résultat, remercie les personnes présentes d'avoir accepté cette vente.

4. Divers

Tout d'abord, M. Bourquenoud répond à la question, posée par écrit par M. William Schmid. Celui-ci désire savoir si les abords de l'installation de biogaz seront bientôt arborisés, conformément au permis de construire délivré par la préfecture ? La réponse est la suivante : les arbres sont tous plantés, mais pour l'instant ce sont de jeunes pousses qui ne cachent pas encore les installations.

Carrefour carrosserie Horner

M. Bourquenoud a activé le dossier visant à sécuriser le carrefour situé près de la carrosserie Horner. Il a rencontré la semaine passée des représentants de l'Etat, ainsi que de la commune de Le Mouret. Tout le monde s'accorde à dire que l'endroit est dangereux et qu'il convient de prendre des mesures. Deux solutions peuvent être envisagées : le déplacement du passage piéton, avec la construction d'un ilot ou l'installation d'une présélection permettant aux automobilistes de bifurquer en direction de la Route de l'Eglise.

M. Schorderet aimerait savoir pourquoi il n'y a pas de marquage qui définit le milieu de la chaussée sur la Route de la Forêt ?

M. Bourquenoud répond qu'il y a des standards pour ce genre de signalisation et que la route de la Forêt est trop étroite pour cela. De plus, il s'agit d'une route cantonale, c'est donc l'Etat qui en est responsable.

M. Piccot revient sur « le semblant » de trottoir qui longe la route de la Forêt entre chez M. Pauchard et M. Aebersold. Il désirerait que l'on aménage ce trottoir correctement.

M. Bourquenoud lui répond que c'est un chemin piétonnier et non un trottoir. De plus, l'Etat refuse d'octroyer un permis pour cela.

Carrefour Imp. des Biches / Imp. des Ecureuils

Le marquage au sol indiquant la priorité de droite n'a pas été fait à cause du mauvais temps. Dès que les conditions le permettront, l'entreprise chargée des travaux s'exécutera.

Chaussée étroite sur la route de la Forêt aux environs des habitations de MM. Pillonel et Menoud.

Alexandre Bourquenoud informe l'Assemblée qu'une vision locale s'est également déroulée la semaine passée avec les représentants de l'Etat. Ceux-ci ont constaté que la situation n'était pas idéale et ont demandé au Conseil d'établir un courrier à ce sujet afin de pouvoir ouvrir un dossier et étudier les solutions envisageables.

L'une des possibilités serait de poser des gendarmes couchés ou des chicanes afin de faire ralentir le trafic à cet endroit et de diminuer les risques. M. Schmid pense qu'il est préférable d'installer des chicanes. D'après lui, les gendarmes couchés possèdent trop d'inconvénients, par exemple lors du passage d'une ambulance. M. Beaud verrait bien une limitation de vitesse à 30km/h pour ce tronçon. M. Bourquenoud répond que c'est au canton de prendre la décision.

Augmentation des charges financières

M. Kolly revient sur les remarques émises, lors de la dernière Assemblée, par M. Schmid au sujet de l'augmentation linéaire des charges financières. Tout d'abord RK explique que la commune est à un tournant par rapport aux rentrées fiscales. La première mesure, bien entendu, est de limiter les dépenses. Le syndic envisage d'établir un plan financier cet automne afin de se projeter au mieux dans le futur. Il relève également que les placements financiers rapportent de moins en moins vu la situation du marché des capitaux. Il rappelle que le PAL devra être révisé et que lors des réflexions sur ce sujet, il pense qu'il serait bon d'envisager des investissements d'ordre immobilier. Dans le même temps, beaucoup de familles se sont installées à Ferpicloz et bien qu'il soit important que la population d'une commune rajeunisse, il faut être conscient que ce ne sont pas les meilleurs contribuables. Le Conseil communal suit cette évolution mais n'a que peu d'influence sur l'augmentation de la population. Il termine en déclarant que « nous n'avons pas trouvé de recette miracle » afin de palier à cette augmentation de charges financières.

M. Schmid relève qu'en substance, il n'y a pas grande solution proposée. Pour lui l'important est de savoir à quel rythme la Commune veut se développer ? Toujours selon

lui, investir dans l'immobilier n'est certainement pas une bonne idée, car tous les acteurs économiques s'accordent à dire qu'une bulle immobilière a été créée et que la situation est dangereuse. L'idée du plan financier sur 5 ans ne l'a également pas convaincu car il est trop difficile d'obtenir des chiffres exacts. Pour M. Schmid il est primordial de faire un état des lieux en regroupant ce que l'on possède d'un côté et en recensant quels sont nos besoins futurs et comment y arriver, tout en tenant compte de la pyramide des âges. Il pense qu'il faut bien se développer mais sans se précipiter.

M. le syndic répond que nous avons pris acte de toutes ces remarques et que si M. Schmid a une solution miracle à proposer, le Conseil est preneur.

M. Sciboz désire savoir quand le raccordement au réseau du GAME interviendra pour les propriétaires actuellement branchés sur l'ancien réseau ?

M. Bourquenoud lui répond que cela suit son cours et que l'entreprise Monney a déjà effectué quelques devis.

M. Sciboz demande alors si cela sera encore cette année ?

M. Bourquenoud rétorque « probablement à la fin de l'année ».

Mme Clerc demande combien cela pourra lui coûter ? M. Bourquenoud précise que M. Monney passera afin d'établir un devis, mais pour l'instant priorité est donnée au quartier regroupant les habitations de Mme Jenny et de ses voisins, ensuite les travaux de mise en réseau des conduites de la route des Lilas devront être effectués avant de s'attaquer aux autres raccordements.

M. Sciboz aimerait faire une vision locale avec M. Bourquenoud.

M. Beaud trouve que l'utilisation des désherbants est exagérée, en particulier aux abords des parcelles privées. Il demande de réfléchir afin de trouver une solution moins nocive.

Mme Valérie Clerc aimerait savoir si elle peut ouvrir la déchetterie afin de déposer son gazon car pour la benne située à l'extérieur, elle n'arrive tout simplement pas à soulever les sacs de gazon pour les vider.

M. Bourquenoud lui répond que cela est possible.

Mme Clerc aimerait que le chemin qui monte dans la forêt soit débroussaillé, à l'instar de ce qui avait été fait l'année passée. M. Bourquenoud fera le nécessaire.

M. le Syndic remercie les personnes présentes et les invite à rester pour partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

La séance est levée à 21h20

Le syndic

La secrétaire

René Kolly

Valérie Kolly

Annexes : mentionnées